

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	16
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A. Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

Note complémentaire

SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Objet de la délibération

Le conseil Communautaire désigne le Festival « La BD est dans le pré », le festival « Mondoclowns » et la programmation musicale de Staccato comme manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2018 confirmant l'avis de la commission Equipements Culturels et Sportifs d'Intérêt communautaire. Le conseil communautaire attribue les subventions demandées par ces trois associations.

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération développe l'action artistique et culturelle sur son territoire en apportant son soutien à des manifestations culturelles. Elle a mis en œuvre des dispositifs et participe à des actions renforçant l'ancrage de ces manifestations sur le territoire, favorisant l'accès des habitants à la culture, valorisant l'image territoriale et les répercussions économiques, tout en ayant à cœur le respect de l'environnement.

Les subventions aux associations organisant des manifestations d'intérêt communautaire seront attribuées lors du conseil communautaire de mars. Cependant trois des manifestations d'intérêt communautaire sont organisées au mois de février et mars 2018, soit avant ce conseil communautaire. Dans ces conditions il est impossible de signer la convention de partenariat qui mentionne les engagements de VGA et de l'association organisatrice et la subvention ne peut être versée seulement après que la manifestation a eu lieu.

Afin de palier à cette situation, il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre de l'enveloppe globale votée au budget 2018, d'attribuer d'ores et déjà individuellement les subventions suivantes:

- 14 000 € à l'association Staccato pour l'organisation d'une programmation musicale itinérante avec 7 manifestations prévues sur l'année 2018,
- 3 500 € à l'association Kit culture pour la BD est dans le pré, programmée les 10 et 11 mars 2018,
- 9 000 € à l'association Mondo'Clowns pour le festival Mondoclowns, prévu du 9 au 11 février 2018.

Il est également proposé de formaliser au sein de conventions :

- le soutien financier apporté par Val de Garonne Agglomération pour l'organisation des manifestations citées précédemment d'une part,
- les engagements réciproques de Val de Garonne Agglomération et des organisateurs des manifestations, d'autre part.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Accepte

l'attribution des subventions suivantes :

- 14 000 € à l'association Staccato pour l'organisation d'une programmation musicale itinérante avec 7 manifestations prévue sur l'année 2018,
- 3 500 € à l'association Kit culture pour la BD est dans le pré, programmée du 10 et 11 mars 2018,
- 9 000 € à l'association Mondo'Clowns pour le festival Mondoclowns, prévu du 9 au 11 février 2018.

Précise

que le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 50 % du montant de l'aide à la signature de la convention et le solde sur présentation du bilan moral et financier à l'issue de la manifestation.

Précise

que les crédits sont prévus au budget 2018.

Précise que l'imputation budgétaire est la suivante : APPC - CULTURE – article 6574

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	79
<i>Pour</i>	79
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 19/01/2018